

# MAIRIE DE LE VERNET

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	10	L'an deux mille vingt deux
présents	09	le 29 juillet à 17 h 00
votants	09	le Conseil Municipal de la Commune de Le Vernet dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr F. BALIQUE, Maire

**PRESENTS : BALIQUE F - BAYLE R - GROSOS J.J. -  
CHEVRIER S - THEZAN R - NABAL M - LOMBARD J. Ch -  
LACAZE L – BAYLE F -  
ABSENTE EXCUSEE: MOLLET Geneviève**

**Délib.29.07.22.001**

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION ET CONSTRUCTION D'UN APPENTIS A LA CABANE DU GORGEAS-Jean-Marie MICHEL**

Monsieur le Maire expose que, suite à la consultation de 4 entreprises de maçonnerie et de 2 entreprises d'électricité-plomberie susceptibles de réaliser les travaux de rénovation et de construction d'un appentis à la Cabane du Gorgeas-Jean-Marie MICHEL, seules 2 entreprises ont déposé une offre.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les 2 marchés suivants aux entreprises et pour les montants ci-après portant sur la réalisation des travaux de rénovation et de construction d'un appentis à la Cabane du Gorgeas-Jean-Marie MICHEL :
  - lot n° 1 : maçonnerie à l'entreprise MAX Création de Seyne les Alpes (04) pour le prix de 34 000 € H.T. selon son devis n° 1-22-08-4 du 24 juillet 2022 ;
  - lot n° 2 : électricité-plomberie à la Société ALP DOMOTEC (ex Entreprise Julien PASTRE) de Seyne les Alpes (04) pour le prix de 10 326,20 € H.T. selon son devis n° 210079 du 26/07/2022.

**Délib.29.07.22.002**

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DU BATIMENT DE LA MAIRIE :  
DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire présente le rapport du maitre-d 'œuvre portant sur le déroulement de la consultation et l'analyse des offres relatifs à la dévolution des 8 marchés de travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment de la Mairie.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant l'analyse du rapport d'analyse des offres par le maitre-d 'œuvre et suivant sa conclusion, qui retient les offres de base après négociation et actualisation :

- **ATTRIBUE** les 8 lots des marchés de travaux pour la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment de la Mairie aux entreprises pour les montants suivants :

<b>1) lot n° 1 – Charpente-Couverture :</b>	
Entreprise EURL CLUZE du Brusquet pour un montant de	95 388,00 € H.T.
<b>2) lot n° 2 – Démolition – maçonnerie – VRD :</b>	
Entreprise SARL GAMBA de Digne pour un montant de	42 851,54 € H.T.
<b>3) lot n° 3 – Menuiserie extérieure – serrurerie :</b>	
Entreprise SARL MERO de Selonnet pour un montant de	76 209,60 € H.T.
<b>4) lot n° 4 – Cloison – doublage – faux plafonds :</b>	
Entreprise SARL MERO de Selonnet pour un montant de	24 170,00 € H.T.
<b>5) lot n° 5 – Menuiserie bois :</b>	
Entreprise SARL MENUISERIE LUNGO du Chaffaut Saint Jursons pour un montant de	27 401,00 € H.T.
<b>6) lot n° 6 – Revêtement sol – Peinture :</b>	
Entreprise SARL TRON de Seyne pour un montant de	38 180,00 € H.T.
<b>7) lot n° 7 – Electricité – CFO – CFA – CHAUFFAGE :</b>	
Entreprise ALP DOMOTEC (anciennement SARL SOCOBAT) de Seyne pour un montant de	27 784,00 € H.T.
<b>8) lot n° 8 – Plomberie – Sanitaire – VMC :</b>	
Entreprise SARL AILHAUD d'Aiglun pour un montant de	14 100,00 € H.T.
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>346 084,14 € H.T.</b>

**Délib.29.07.22.003**

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DU BATIMENT DE LA MAIRIE :  
PLAN DE FINANCEMENT**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le plan de financement suivant des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment de la Mairie :

**Dépenses :**

- Coût H.T. des travaux :	346 084,14 €
- Coût H.T. de la maîtrise-d 'œuvre (SCP Atelier BMDG) :	25 790,00 €
Coût H.T. Publications avis d'appels offres (Eurosud PROVENCE)	823,85 €
- Coût H.T. Contrat de coordination sécurité et protection de la santé sur les chantiers du bâtiment (Bureau VERITAS)	2 680,00 €
- Coût H.T. Convention contrôle techniques et contrat missions connexes	3 350,00 €
- Coût H.T. diagnostic amiante (BET LAGARDE)	1 020,00 €
- Coût H.T. Sondages-mission G2 ASP (VINIRE GEOTECHNIQUE SAS)	2 365,00 €
<b>Coût global H.T. des travaux, de la maîtrise-d 'œuvre et des études</b>	<b>382 112,99 €</b>

**Recettes :**

- Subvention DETR 2020	230 000,00 €
- Subvention DSIL 2020	47 284,42 €
- Autofinancement	104 828,57 €

**Total** **382 112,99 €**

**Délib.29.07.22.004**

**OBJET : CREATION D'UNE REGIE COMMUNALE POUR LA LOCATION DES APARTEMENTS COMMUNAUX DE LA RESIDENCE AUZET**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer une régie municipale de recettes dénommée « régie appartements résidence Auzet » ;
- **DESIGNE** comme régisseur titulaire Madame Monique NABAL et comme régisseur suppléant Monsieur Jean-Jacques GROSOS.